

Compte-rendu de la Réunion du 26 août 2014

L'an 2014, le 26 août à 18h00, le Comité Syndical du SIAEP du Jalais s'est réuni à la mairie le Breil-sur-Merize, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HUBERT, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/08/2014. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/08/2014.

Etaient Présents :

Le Breil-sur-Merize : MM. HUBERT Jean-Paul, PARMENTIER Christophe,
DESCHOOLMEESTER Denis
Thorigné-sur-Dué : MM. LECOMTE Jean-Claude, DUPONT François
Ardenay-sur-Merize : MM. PIGNE André, LOUISE Benoit
Nuillé-le-Jalais : MM. TELLIER Roland, OLIVEIRA Charles Philippe
Soullitré : MMES DROUINEAU Catherine, COIGNARD Caroline (déléguée
suppléante de M. BUON)
Surfonds : MM. JACK Michel, DUTERTRE Alain
St Mars-la-Brière : M. M. BOULAY Dany
Connerre : M. PASTEAU Didier
Volnay : M. FAUQUE Frédéric
Montfort le Gesnois : /
Parigné-L'Evêque : /
St Michel de Chavaignes : M. POTTIER Jean-Claude (délégué suppléant de Mme GIFFRAIN)

Excusé(s) : Mmes CHATEAU Françoise, GIFFRAIN Catherine, MM. BUON Maurice, PLAIS Claude.

Absent(s) : Mme JEUSSET Marie-Odile, M. MAUCOURT Christian.

Invité(s) : Mme DEROUINEAU Christine, MM : DIVARET Patrice.

Secrétaire de séance : M. LECOMTE Jean-Claude.

Une remarque est faite au précédent compte-rendu du 25/06/2014 : M. Pigné était absent excusé.
Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents, compte-tenu de cette remarque.

Avis de la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution du marché 2014 de renouvellement de canalisations et Autorisation de signature du marché

M. HUBERT informe les délégués que la délégation donnée par le Conseil Syndical au président pour ce marché, n'était valable que pour un montant de travaux inférieur ou égal à 600 000 € H.T. Or, l'offre la plus basse reçue lors de l'ouverture des plis était supérieure à ce montant. Il a donc été nécessaire de convoquer la Commission d'Appel d'Offres pour le choix, et le Conseil Syndical pour la signature de l'acte.

Le président donne la parole à M. DIVARET, Conseil du SIAEP en matière de travaux, qui détaille le rapport d'analyses.

DELIBERATION:

La consultation relative aux travaux d'alimentation en eau potable pour le renouvellement de canalisations 2014 a été lancée selon la procédure adaptée, définie aux articles 144.III et 146 du Code des Marchés Publics. L'avis

d'appel à la concurrence a été transmis à la publication le 04/07/2014, pour une remise des offres le 25/07/2014 à 12h00.

3 entreprises ont répondu à la consultation, et tous les dossiers de candidatures étaient conformes. La commission d'ouverture des plis, en date du 25/07/2014, a retenu toutes les offres pour une analyse approfondie par le Cabinet BOURGOIS, Maître d'Oeuvre pour ce dossier.

Le rapport d'analyses du Maître d'Oeuvre, validé par le Président et le rapport de la Commission d'Appel d'Offres, en date du 22 août 2014, ont été communiqués aux membres de l'assemblée délibérante, et dont le classement est le suivant, conformément au règlement de consultation :

- 1 - CANA OUEST
- 2 - SNER
- 3 - GT CANALISATIONS.

Au vu de ce rapport, la Commission d'Appel d'Offre a déclaré l'entreprise la mieux disante, à savoir : CANA OUEST - les Mignonnières à Neuville sur Sarthe (72) - attributaire du marché de travaux 2014 pour montant de travaux de 628 995 € H.T., sur les motifs exposés dans le rapport précité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des présents et représentés,

- Approuve le choix de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le marché à l'entreprise CANA OUEST, pour un montant de 628 995,00 € H.T.
- Autorise le Président à signer le marché avec l'entreprise et toutes pièces afférentes à ce marché.
- Dit que les crédits seront inscrits respectivement aux budgets 2014 et 2015.

Rappel : le classement des offres reçues est le suivant, sachant que chaque entreprise avait la même note de valeur technique (la comparaison des délais a été transposée en jours pour calculer la note) :

CANA OUEST : 628 995,00 € H.T.- Délais de 3 mois- - note attribuée : **95,46**

SNER : 678 736,50 € H.T. – Délais : 3 mois – note attribuée : **94,53**

GT CANALISATIONS : 696 177,50 € H.T. – Délais de 11 semaines – note attribuée : **94,14**

Les travaux sont prévus sur les communes du Breil sur Mérize, Thorigné sur Dué, Ardenay et Soultré, dont les 2 extensions de réseaux ajoutées en juin dernier sur les communes d'Ardenay et Soultré.

Les notifications de rejets aux entreprises non retenues seront effectués le 27/08/14 et le marché sera notifié 16 jours après. Une première réunion de chantier pourrait avoir lieu mi-septembre avec 1 représentant des communes concernées, pour un démarrage de chantier dans la dizaine d'octobre.

La fin de travaux est prévue pour décembre 2014.

Questions diverses

- M. le Président rappelle au Conseil Syndical qu'il est envisagé un emprunt d'environ 5 à 600 000 € pour financer ces travaux afin de conserver de la trésorerie et financer une éventuelle 2^o tranche de travaux pour le curage du forage et la sécurisation des sites prévues depuis quelques années (le syndicat n'ayant aucune charge d'emprunt à ce jour).

Actuellement seules 3 offres ont été reçues sur 6 demandées. Le bureau se réunira courant septembre pour en analyser les conditions financières.

- M. le Président rend compte aux délégués de la réunion des membres du bureau avec M. QUERO, de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de ce jour en mairie du Breil sur Mérize. En effet, un courrier du Préfet demande à l'ARS de procéder aux contrôles de canalisations d'alimentation en eau potable, réalisées avant 1980 pour en vérifier d'éventuelles traces de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM), notamment sur les extrémités du réseau (les écarts où il y a peu de débit, sans être pour autant en résidence secondaire).

En cas d'anomalie détectée, une analyse complémentaire sera effectuée. Des purges automatiques (afin d'en contrôler le débit et la quantité) pourraient être installées pour éviter le risque d'eau stagnante dans ces canalisations.

Ces analyses impliqueront des frais supplémentaires pour le syndicat, soit 2 880 € HT ; pour environ 24 contrôles sur l'ensemble du SIAEP, avec un prélèvement minimum par commune (hors antenne) soit 6 communes.

Chaque commune sera destinataire du résultat des contrôles et une copie sera adressée au syndicat.

2 Communes ont déjà été contrôlées : Ardenay et Thorigné sur Dué.
Les plans déposés par M. QUERO seront remis respectivement à chaque commune.

M. le Président informe les délégués que l'entreprise « R'LINE » demande l'autorisation d'installation d'une antenne relais téléphonique sur le château d'eau de Montifault. L'ARS et le délégataire de gestion du réseau ne sont pas favorables à ces installations qui peuvent fragiliser les enduits des ouvrages, et surtout amener un risque de pollution dans le réservoir. Le bureau n'est pas favorable non plus à cette demande.

M. QUERO transmettra prochainement des éléments de réponse à ce sujet.

La convention avec l'entreprise « SFR », qui possède une antenne sur le château d'eau, arrivera à échéance en septembre 2016. Un projet de convention vient d'être transmis au syndicat dont certains articles ont été modifiés. Ces modifications ne semblent pas respecter toutes les règles de sécurité du site et élargissant ainsi les prérogatives de l'entreprise. Le bureau étudiera cette proposition et la soumettra à l'assemblée délibérante avant de répondre à SFR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

**Le Président,
Jean-Paul HUBERT.**



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean-Paul Hubert', written over a circular official stamp. The stamp contains the following text: 'S.I.A.E.P. du JALAS', 'Mairie', 'Le Breil s/Mérize', and '72370'. The signature is written in a cursive style and extends across the right side of the stamp.